

## **Déclaration du Premier ministre devant le Parlement relative à la politique générale du Gouvernement**

Nouakchott, 9 Juil (AMI) - Le Premier ministre, Monsieur Sghair Ould M'Bareck a présenté mercredi la politique générale du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale réunie en séance plénière sous la présidence de M. Rachid Ould Salah , son président.

Voici le texte intégral de cette importante déclaration:

"Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est pour moi un grand plaisir de m'adresser à votre Auguste Assemblée pour présenter le grandes lignes de la politique générale que le Gouvernement entend mener.

Cette politique s'inscrit dans le cadre des orientations éclairées du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, visant à réaliser davantage de progrès et de prospérité pour notre pays et à le préparer à affronter les défis résultant des transformations internationales rapides que vit notre monde d'aujourd'hui.

Dans ce cadre, le Gouvernement oeuvrera à consolider les importants acquis enregistrés dans l'ensemble des domaines, politique, économique, social et culturel, dans un contexte caractérisé par la sécurité, la stabilité et le règne de l'Etat de droit.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à vous, un mois après les événements douloureux qu'a connu notre pays, le 8 juin dernier, à un moment où notre peuple jouit de la liberté et de la tranquillité, cueille les fruits du progrès, du développement, et de la prospérité et marche d'un pas assuré sur la voie du développement durable, avec la mise en place de l'Etat de droit, le renforcement des fondements de la démocratie, le retour aux équilibres macro-économiques et la réalisation d'une croissance soutenue, l'augmentation du taux de scolarisation, l'extension de la couverture sanitaire, la lutte contre l'ignorance et le recul significatif de la pauvreté.

Ces événements barbares visaient à supprimer nos institutions démocratiques, et à compromettre la sécurité et la stabilité de notre pays, dans une vaine tentative de l'amener dans les tourbillons de la violence, de la ruine et de la destruction.

Notre pays a réussi - grâce à Dieu - et par le courage et la sagesse du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, par le sens civique de notre peuple et sa cohésion derrière sa sage Direction, à faire échouer cette lâche tentative que notre peuple, dans toutes ses composantes, rejette et condamne.

C'est ce qui ressort avec clarté de la désapprobation par notre peuple de cette lâche tentative et du soutien actif qu'il a exprimé à cette occasion à notre dirigeant bien-aimé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

L'échec de cette lâche tentative a montré qu'il n'y a pas place dans notre pays à ceux qui prêchent la violence, l'extrémisme et le terrorisme, et que l'Etat de droit se trouve aux antipodes de ces comportements.

A cette occasion, j'en appelle à la vigilance de tous les citoyens et à leur sens des responsabilités pour faire face à de tels dangers.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

L'action du Gouvernement aura pour objectif principal le renforcement des acquis réalisés dans tous les domaines ainsi que la poursuite des efforts visant l'ancrage du système démocratique et de l'Etat de droit, la modernisation de l'Administration, l'approfondissement des réformes économiques, la généralisation et l'amélioration des services de base.

Toutefois, la réalisation de ces objectifs reste tributaire du degré de maîtrise des sciences et connaissances, et du degré d'acquisition des technologies nouvelles et aptitudes modernes.

L'Initiative du Livre et de la Lecture constitue une illustration marquante de cette orientation stratégique.

Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra l'exécution des différents Projets visant à réaliser les nobles objectifs assignés à cette Initiative majeure.

Mesdames et Messieurs,

Dans le domaine de l'ancrage de l'Etat de droit, les efforts du Gouvernement viseront la consolidation de nos acquis démocratiques, le renforcement de notre système juridique et judiciaire et la réforme de l'Administration.

Dans ce cadre, il poursuivra la mise en œuvre des principes de la Déclaration d'orientation sur la gouvernance adoptée par le Gouvernement en 1999 qui préconise la promotion des droits de l'homme, le renforcement de la décentralisation et la réforme judiciaire.

Dans les domaines juridique et judiciaire, les efforts entrepris seront poursuivis pour permettre à nos Cours et tribunaux de jouer pleinement le rôle qui est le leur dans la protection des droits et des libertés individuelles et collectives, et la mise en place du cadre juridique favorable à la promotion des transactions commerciales et des échanges économiques.

En ce qui concerne la réforme de l'Administration, les efforts seront déployés en vue de renforcer l'appui institutionnel aux communes ; de même, la politique de revalorisation des ressources humaines sera poursuivie, à travers la formation et le perfectionnement des cadres de l'administration centrale et locale, la généralisation de l'informatique et l'accès aux nouvelles technologies.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés

La lutte contre la pauvreté constitue la pierre angulaire de notre stratégie de développement, en raison de l'attention particulière que le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid Ahmed Taya, accorde à l'amélioration du niveau de vie des citoyens, et en particulier des couches les plus nécessiteuses de la population.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté constitue donc le Document de référence pour l'action gouvernementale.

Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra l'exécution de ses programmes portant sur la réalisation des infrastructures sociales et économiques de base comme les routes, les réseaux d'eau, d'électricité et de communication, les écoles, les centres de santé, et sur l'amélioration des conditions de l'habitat et la promotion des activités génératrices de revenu.

A cet effet, l'exécution du Projet de Développement Urbain qui permettra l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu urbain sera poursuivie.

Ce Projet permettra la réhabilitation et la restructuration des quartiers populaires de Nouakchott et de Nouadhibou, et contribuera à l'amélioration des équipements sociaux et des ouvrages publics dans la plupart des villes du pays.

Dans le domaine de l'emploi, l'exécution des projets à haute intensité de main d'œuvre comme les travaux d'infrastructures, des programmes de l'Agence de Développement Urbain et des travaux dont l'exécution est confiée à l'AMEXTIPE, sera poursuivie.

Le système d'enseignement technique et professionnel sera renforcé pour permettre aux bénéficiaires de tirer profit des opportunités de travail offertes.

Au plan macro-économique, les politiques visant la consolidation des grands équilibres, et la maîtrise de l'inflation seront poursuivies, pour accélérer le rythme du développement.

Dans ce cadre, la politique de développement du secteur privé continuera à constituer un axe principal de nos politiques économiques, et de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté, à travers à travers l'amélioration des conditions de l'investissement et la poursuite de la réforme fiscale.

Dans le domaine de l'industrie, une attention particulière sera accordée à la promotion des petites et moyennes entreprises, eu égard à leur importance en ce qui concerne l'augmentation de la valeur ajoutée et l'offre d'emplois qu'elles génèrent.

Dans le secteur du commerce, le Gouvernement oeuvrera par ailleurs à la promotion des transactions, à l'encouragement des industries exportatrices et au renforcement de la libre concurrence, tout en veillant à pérenniser la pratique louable de concertation avec le secteur privé, et à lever tous les obstacles à l'investissement et à la promotion des affaires.

Mesdames et Messieurs,

Le secteur du développement rural est l'un des secteurs importants en matière de croissance, de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté, et de garantie de l'autosuffisance alimentaire.

A cet égard, la priorité sera accordée à l'extension des surfaces aménagées, à la réalisation des infrastructures de base, à la fourniture de l'eau, à la vulgarisation, et à la promotion de la production agricole, à travers l'augmentation de la productivité et la diversification des spéculations.

En ce qui concerne les cultures des céréales traditionnelles, les efforts porteront sur l'amélioration des rendements et la lutte contre les ennemis des cultures, en vue d'augmenter la production de ces céréales cultivées et consommées à grande échelle dans les zones rurales.

Le Projet « Protection des surfaces aménagées » permettra de protéger la production agricole, à travers le système de mise en défens.

Dans le secteur de l'élevage, l'action du Gouvernement portera principalement sur le renforcement de la couverture sanitaire du cheptel, la réalisation de puits supplémentaires, l'organisation de la filière de production animale et son intégration à l'économie nationale. Dans ce cadre, la promotion de la production laitière et les autres productions animales sera poursuivie.

En vue d'une exploitation optimale des ressources en eau, les marigots seront utilisés dans le domaine de la production agricole, et en particulier des aliments de bétail.

En vue d'alléger les conséquences des difficiles conditions que vit le secteur rural, cette année, le Gouvernement poursuivra l'exécution du Plan d'urgence qui comporte diverses mesures et dispositions nécessaires pour assister les populations éprouvées et sauver le cheptel.

La protection des ressources naturelles et la protection du couvert végétal feront l'objet d'une attention particulière.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

L'exploitation optimale, la protection et la gestion rationnelle de nos ressources halieutiques constituent l'une des premières priorités de l'action gouvernementale. Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra avec constance la politique visant à intégrer le secteur de la pêche à l'économie nationale et à en accroître la valeur ajoutée, par la promotion des industries de transformation.

Seront également poursuivis, les efforts de promotion du secteur minier et notamment dans le domaine du pétrole, du diamant, de l'or et du fer, à travers l'amélioration des conditions de l'investissement dans ce secteur vital.

Dans le domaine du tourisme, le Gouvernement poursuivra sa politique visant à promouvoir cet important secteur, et ses activités connexes, et oeuvrera également à la promotion de notre

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La couverture sanitaire sera étendue et la fourniture des prestations thérapeutiques et préventives aux citoyens sera assurée, à travers la réalisation de nombreux centres de santé, l'acquisition des équipements et médicaments nécessaires, et la valorisation des ressources humaines dans le secteur de la santé.

Dans ce cadre, priorité sera donnée à la lutte contre les maladies contagieuses.

Dans le domaine de l'éducation, les efforts fournis seront renforcés pour garantir la réussite de la réforme de notre système éducatif, à travers l'exécution du Programme national décennal visant la scolarisation universelle, la réduction des écarts entre les deux sexes, l'adéquation de la formation avec les exigences du développement, et la promotion de la contribution du secteur privé à l'effort éducatif national.

Dans ce cadre, de vastes programmes d'infrastructures scolaires seront mis en place, ce qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil de manière significative.

Par ailleurs, les efforts visant à éradiquer l'analphabétisme dans les plus brefs délais seront renforcés ; la promotion de notre enseignement originel sera assurée, dans une perspective de complémentarité avec l'école, tout en préservant la particularité culturelle et civilisationnelle de la mahadra.

Dans le domaine de l'orientation islamique, le renforcement du rôle des mosquées dans la propagation des valeurs exemptes de toute impureté, sera poursuivi, conformément aux préceptes de notre sainte religion.

Le Gouvernement oeuvrera également à encourager l'innovation scientifique, culturelle et technique en vue de valoriser notre patrimoine civilisationnel et la promotion de ses composantes et sa conservation; les Prix Chinguitt constituent un outil précieux en ce sens.

Dans le domaine de la jeunesse, le Gouvernement poursuivra ses efforts visant à promouvoir cette importante couche de la société et oeuvrera à développer ses capacités, à travers l'organisation de nombreuses manifestations sportives et culturelles.

En matière de promotion féminine, les efforts seront poursuivis pour la protection des droits de la femme, de l'enfant, et de la famille, pour la lutte contre l'analphabétisme et la pauvreté dans les rangs des femmes ; de même, la priorité sera accordée à la formation professionnelle féminine, afin que la femme puisse occuper la place qui lui revient dans l'effort national de développement.

Dans le domaine de la communication, le Gouvernement poursuivra ses efforts visant à améliorer les performances des média écrits et audiovisuels, en mettant l'accent sur la formation et le perfectionnement du personnel et sur la modernisation des équipements techniques.

Mesdames et Messieurs les députés,

La défense de la patrie et de son intégrité territoriale, la préservation des institutions de l'Etat, la sécurité des personnes et des biens constituent un devoir sacré.

Dans ce cadre, je voudrais exprimer ici les félicitations du Gouvernement à nos Forces Armées pour le courage, le patriotisme, l'attachement aux institutions constitutionnelles et le sens des valeurs républicaines dont elles ont fait preuve lors des événements du 8 juin dernier.

A cette occasion, je prie Dieu Tout- puissant d'accueillir en son Saint- Paradis nos martyrs, tombés sur le champ d'honneur en défendant la Patrie et la légalité constitutionnelle.

En politique étrangère, l'action du Gouvernement s'inscrit dans le cadre des choix et orientations définis par le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya : le développement des rapports de bon voisinage, le soutien aux causes justes et l'action en faveur de la paix et de la solidarité internationales.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Telles sont les grands lignes de la politique générale que le Gouvernement entend mener, conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya.

La mise en œuvre de cette politique permettra d'ancrer l'Etat de droit, de renforcer les fondements de la démocratie et de garantir une croissance économique soutenue, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration régulière du niveau de vie de nos populations.

Je vous remercie".

La déclaration du Premier ministre a eu lieu en présence de:

- MM. - Kaba Ould Aléwa, ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications
- Mahfoudh Ould Mohamed Ali, ministre des Finances
- Ahmédou Ould Ahmédou, ministre des Pêches et de l'Economie Maritime
- Isselmou Ould Abdel Kader, ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
- Mohamed Mahmoud Ould Valili Ould Abidine, ministre du Développement Rural et de l'Environnement,
- Bâ Bocar Soulé, ministre de l'Equipement et des Transports
- Kane Moustapha, ministre de l'Hydraulique et de l'Energie
- Baba Ould Sidi, ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports

Mmes: - Khadijetou Mint Boubou, Secrétaire d'Etat chargée de l'Etat Civil

- Fatimetou Mint Mohamed Saleck, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Technologies Nouvelles.

La déclaration du Premier ministre a été lue devant le Sénat réuni en séance plénière sous la présidence de M. Dieng Boubou Farba, son président par M. Hamoud Ould M'hamed, ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement en présence des membres du Gouvernement suivants:

MM.: - Mohamed Mahmoud Ould Jaafar, ministre de la Défense Nationale,

- Diabira Bakary, ministre de la Justice

- Abdellahi Ould Souleymane Ould Cheikh Sidiya, ministre des Affaires Economiques et du Développement

- Zeidane Ould H'Meyda, ministre des Mines et de l'Industrie

- Aboubékrine Ould Ahmed, ministre de l'Education Nationale

- Hama Ould Soueilim, ministre de la Santé et des Affaires Sociales

- Lemrabott Ould Mohamed Lemine, ministre de la Culture et de l'Orientation Islamique

- Sidi Mohamed dit El Moudir Ould Bouna, Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation et à l'Enseignement Originel

Mme. Zeinebou Mint Mohamed, Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine.